



Mairie de Gy

164, rte de Gy
1251 GY

Tél. 022.759.15.33

Fax 022.759.13.65

Courriel:
info@gy.ch

Site:
www.mairie-gy.ch

Ouverture au
public:

Lundi:
10h30 à 12h00

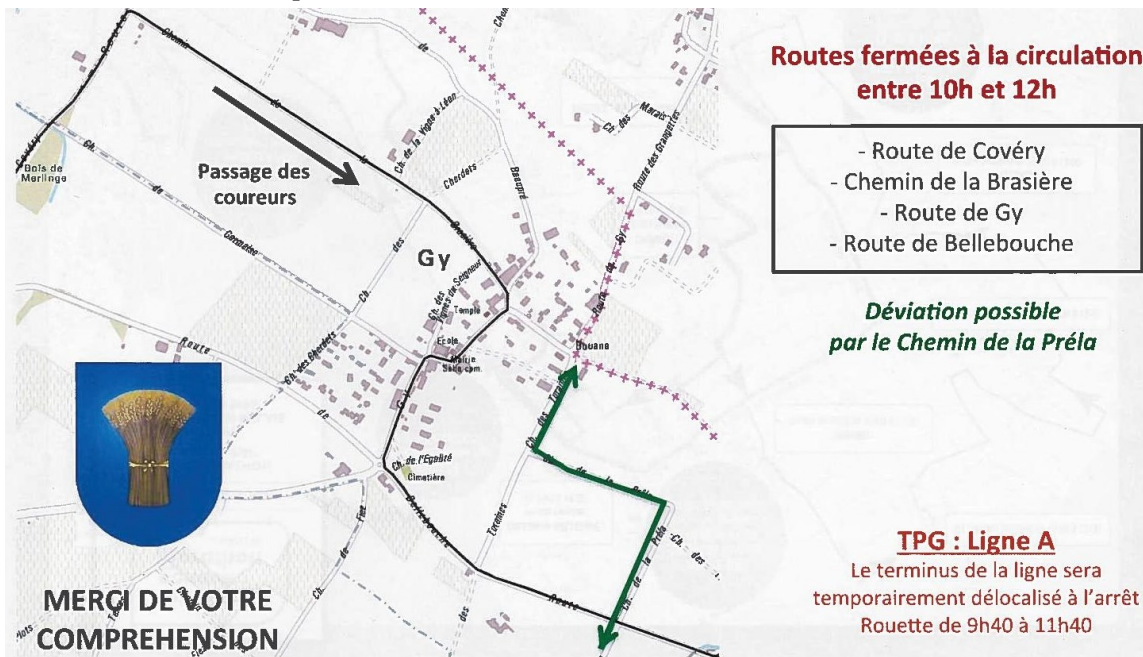
Mardi et Mercredi
8h00 à 11h00

Jeudi:
16h00 à 19h00

ou sur rendez-vous

7 MAI 2017 - MARATHON DE GENÈVE - ROUTES FERMÉES

Le Marathon de Genève passera par le centre du village avec un poste de ravitaillement installé au bord de la place Gyvi. Ceci entraînera la fermeture de certaines routes de 10h00 à 13h30 et l'annulation de plusieurs passages des bus TPG. Nous vous remercions de bien vouloir prendre vos dispositions à l'avance pour vous éviter de fâcheux contretemps.



CONTRÔLE RÉSEAU GAZ

Les SIG vont contrôler le réseau de distribution du gaz d'ici à fin juin afin de détecter d'éventuelles fuites. Ce contrôle est effectué avec un véhicule spécialement équipé qui, pour des raisons techniques, circule uniquement de nuit, entre 22 heures et 6 heures du matin.



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Nous attirons votre attention sur le fait que les encombrants tels que bacs à fleurs en terre cuite ou éternit, les bidons ayant contenu des peintures ou autres produits chimiques ainsi que tous les déchets qui ne brûlent pas, ne sont pas ramassés par notre mandataire, l'entreprise Pradervand.

Ces déchets doivent être amenés dans un espace de récupération à votre disposition.

Espace récupération de la Praille :
Avenue de la Praille 47 - 1227 Carouge
Lundi - vendredi 14h30 - 19h30
Samedi - dimanche 9h30 - 17h00

Espace récupération du Site-de-Chatillon :
Route d'Aire-la-Ville - 1233 Bernex
Lundi - vendredi 14h30 - 19h30
Samedi - dimanche 9h30 - 17h00

Agenda

03.05 Bibliobus

11.05 Conseil municipal
(approbation des comptes)

13.05 Sortie des jeunes
(sur invitation)

25.05 Ascension

27.05 Vogue de Gy

31.05 Bibliobus

05.06 Lundi de Pentecôte

22.06 Conseil municipal

01.07 Promotions scolaires à Gy

01.08 Fête nationale

24.09 Vide-Grenier
(plus d'informations suivront)

SOIRÉE JASS GYTANE

VENDREDI 28 AVRIL 2017

SALLE GYVI

MINI TOURNOI EN TROIS TOURS

DÉBUT DES PARTIES À 20H.

Inscription gratuite à L'Arrêt d'Bus ou

sur place dès 19h.

Soirée ouverte à tous joueurs de Gy ou de l'extérieur, simples amateurs ou mordus de jass, jeunes ou moins jeunes

Boissons et petite restauration servies par L'Arrêt d'Bus

Organisation : GOGO, PIPO et L'ARRÊT D'BUS

VOGUE DE GY

Cette année, la traditionnelle Vogue de Gy organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Gy aura lieu

LE SAMEDI 27 MAI 2017

Réservez cette date pour participer à cette sympathique fête villageoise.

ANIMATION PARASCOLAIRE

Le GIAP (Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire) nous informe que les inscriptions pour le restaurant scolaire 2017-2018 pour les écoles de Gy, Presinge et Jussy auront lieu

Samedi 13 mai 2017 de 8h à 12h et Mercredi 17 mai 2017 de 16h à 20h

au restaurant scolaire de l'école de Jussy, route des Beillans 9 - 1254 Jussy



IL N'Y AURA PLUS D'INSCRIPTIONS À LA RENTRÉE

Pour tout renseignement complémentaire et pour télécharger le formulaire d'inscription au préalable : www.giap.ch

UTILISATION DES TERRAINS COMMUNAUX

Avec le retour des beaux jours, l'utilisations des jeux, des installations de loisirs et les repas en plein air sont à nouveau d'actualité.

A cet effet, nous vous rappelons que les installations situées à l'entrée du village sont prioritairement réservées aux habitants de la commune de Gy et placées sous la responsabilité des usagers, tant pour le maintien du bon ordre que pour le respect du voisinage en matière de bruit.

L'utilisation de barbecue est totalement interdite sur tout le terrain communal.

De même, chacun doit prendre toutes les mesures de précautions pour réduire le bruit lors d'événements ponctuels et de fêtes, que celui-ci soit produit sur la voie publique ou dans le domaine privé, pensez au voisinage ! Le respect de la tranquillité de ses voisins implique la prise en compte mutuelle des attentes raisonnables de chacun, avec, parfois, quelques compromis.

CHIENS EN ZONE AGRICOLE ET EN FORÊT

Les propriétaires et détenteurs de chiens sont encouragés à respecter les mesures de protection définies dans le but de préserver les cultures, et ainsi d'éviter le dérangement de la faune sauvage.

En zone agricole, il est interdit de laisser les chiens pénétrer dans tout type de culture, y compris les surfaces de compensation écologique, quel que soit leur stade de développement.

En forêt, la tenue en laisse des chiens **est obligatoire du 1er avril au 15 juillet**, ainsi que lorsque le détenteur ne possède pas la stricte maîtrise de son animal. Le reste de l'année il en va de votre bon sens afin d'éviter leur divagation.

Le non-respect de ces dispositions peut entraîner les sanctions prévues par la loi sur la faune, la loi sur les forêts et le règlement sur la police rurale.

ECOLE DE CULTURE GÉNÉRALE POUR ADULTES

Inscriptions pour l'année scolaire 2017-2018

les 8, 9 et 10 mai 2017 de 16h à 19h à l'EGC Adultes, chemin de Grange-Falquet 17, 1224 Chêne-Bougeries.

Pour l'obtention du Certificat de culture générale, d'un deuxième certificat (dans une option différente du premier) et d'une attestation de formation

Conditions d'admission :

Le niveau scolaire à l'admission doit être équivalent à celui de la scolarité obligatoire du système genevois.

L'âge minimum requis est de 20 ans. Les étudiant(e)s qui ont quitté l'école secondaire ne peuvent être admis qu'après un délai d'une année, pendant laquelle ils doivent avoir exercé une activité professionnelle ou jugée similaire.

L'ECGA permet également aux étudiants porteurs d'un certificat de culture générale d'obtenir un 2ème certificat dans une autre option. Ces étudiants peuvent entreprendre sans délai, et quel que soit leur âge, leur formation à l'ECGA.

Informations détaillées : <http://icp.ge.ch/po/jean-piaget-base/ecga>

Documents nécessaires lors de l'inscription :

- passeport ou carte d'identité / pour les candidats non genevois : permis d'établissement ou de séjour / attestation de résidence
- pour les frontaliers : permis de frontaliers
- attestation de l'employeur actuel ou certificat de salaire
- attestation justifiant d'une expérience professionnelle ou jugée équivalente
- dernier livrets scolaires / tous vos titres, diplômes, certificats obtenus
- CHF 50.-